

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général & Secrétaire-trésorier)

QU'AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine sera en 2022 en vigueur à son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet pour déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, doit remplir les conditions suivantes :

- 1) Être déposée selon les délais prescrits à la réglementation en vigueur à la MRC Nouvelle-Beauce.
- 2) Être déposée à l'endroit suivant en personne ou y être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

MRC Nouvelle-Beauce
Att : Service d'évaluation
268, rue d'Assise, bureau 103
Vallée-Jonction / Québec
G0S 3J0
- 3) Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC Nouvelle-Beauce et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Hénédine ce trentième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Directeur général, secrétaire-Trésorier

Certificat de publication

Je, soussignée, Mireille Girard-Bernier de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine, certifie que j'ai publié le présent avis dans le bulletin L'Info-Dinois du mois de novembre et que j'ai affiché une copie au Bureau municipal et à la Caisse Populaire entre 16 et 19 heures le 1^{er} octobre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} octobre 2021.

Secrétaire adjointe